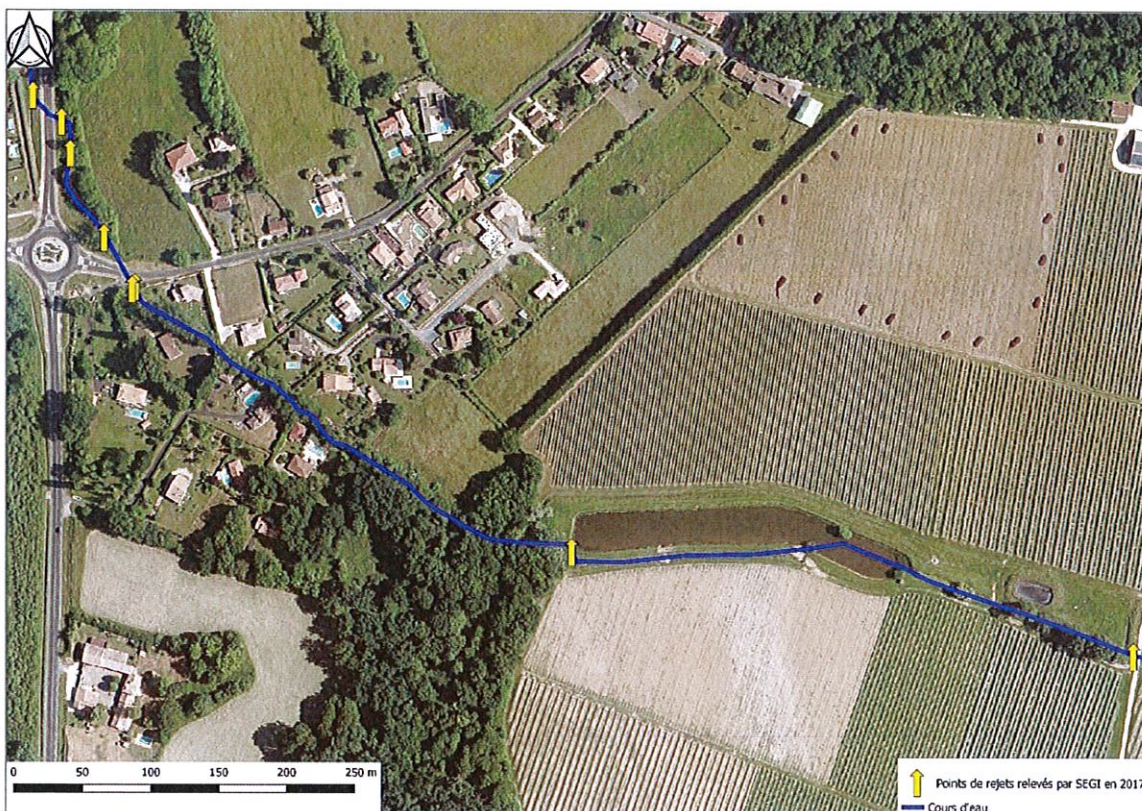


Débordement de la Rouille Pétrus-Bourbon au niveau de la rue de la Mouture

Dans la nuit du 27-28 novembre 2019, la pluviométrie fut importante (40mm en 6h) et la rouille Pétrus-Bourbon a débordé entre les ponts du chemin du moulin et de la RD241E3 (Avenue Desclaux). Durant cet événement pluvieux, 8 logements situés rue de la Mouture furent impactés avec 30 à 40 cm d'eau dans leur jardin et 10 à 20 cm dans les maisons. La mairie de Tresses souhaite confier au syndicat mixte du ruisseau du Guâ les études et travaux nécessaires pour éviter un nouveau dysfonctionnement hydraulique sur le secteur. Vous trouverez ci-dessous nos premières observations sur le sujet :

Réseau d'eaux pluviales méconnu :

Tout d'abord, nous avons délimité et tracé sous un logiciel de cartographie (SIG sous QGis) le bassin versant topographique situé en amont sur secteur impacté (170 hectares mesurés - voir annexe n°1). Toutefois ce travail doit être affiné en considérant les modifications d'écoulement d'origine anthropique. En effet, pour mieux comprendre les écoulements sur le secteur, nous devons connaître les réseaux de collecte et de transport des eaux pluviales (fossés, canalisations, surfaces imperméabilisées connectées et caractéristiques des mesures compensatoires existantes). Or, la mairie de Tresses n'a pas en sa possession ces renseignements et aucun schéma directeur des eaux pluviales n'a été réalisé sur le territoire communal à notre connaissance. Les points de rejets d'eaux pluviales relevés en amont du secteur inondé par le bureau d'étude SEGI en 2017 sont présentés ci-dessous :



En outre, les rejets d'eaux pluviales observés au droit du secteur de l'inondation sont détaillés en annexe n°2. Ces derniers sont au nombre de 7, leur diamètre va de 30 à 60 cm et certains sont obstrués par la végétation ou par des sédiments. De plus, l'implantation de rejets perpendiculaires au cours d'eau en amont immédiat des ouvrages hydrauliques engendre de l'érosion qui mettra les ponts en péril à terme.

Ouvrages de franchissement routier aujourd'hui insuffisants :

L'étude des profils en travers présentés en annexe n°3 indique que les dalots implantés sous les 2 voiries (chemin du moulin et avenue du Desclaux) semblent sous-dimensionnés. En effet, la comparaison entre la section d'écoulement du cours d'eau avant les ouvrages et sous ces derniers confirme le fait que ces passages sous voirie en période de crue engendrent un « barrage hydraulique » : l'ensemble de l'eau acheminée par la rivière ne pouvant se déverser par le dalot, le niveau d'eau augmente en amont de l'ouvrage. Toutefois, la modélisation du bureau d'études PROLOG, correspondant au niveau des plus hautes eaux connu, atteint le 26-27/07/2013 (75mm en 1h), ne fait pas apparaître de débordement sur le secteur. L'occupation du sol en amont a un peu évolué depuis cet évènement pluvieux exceptionnel avec l'apparition depuis 2015 de nouvelles constructions le long du chemin du moulin (voir annexe n°1).



En outre, la partie amont du bassin versant est constituée notamment de vignes plantées dans le sens de la pente ce qui favorise le ruissellement.

Entretien de la ripisylve à adapter

La rouille Pétrus-Bourbon étant un cours d'eau non domanial, l'entretien de la végétation et le maintien des berges sont de la responsabilité des propriétaires de chaque rive (Code de l'environnement). Ainsi les propriétaires des berges (Section AZ Parcelles cadastrées n° 1, 2, 53, 54, 93, 95, 110) doivent dès à présent prévoir la mise en place d'un entretien périodique de la végétation sur leur terrain. Cet entretien consiste à éliminer les branches basses, embâcles, et encombrants sur/dans le lit du ruisseau ainsi que les plantes ligneuses pouvant rapidement obstruer l'écoulement (ronces, églantier). En outre, l'implantation du nouveau lotissement de la rue de la Mouture à proximité immédiate du ruisseau (bâti le plus proche situé à 10-20m du ruisseau) renforce le caractère impératif de cet entretien fréquent, notamment en amont des ouvrages de franchissement routier (conformément au Code de l'Environnement). Suite au débordement de la rouille Pétrus-Bourbon fin novembre 2019, la commune de Tresses a procédé à un nettoyage du lit mineur du ruisseau (chantier confié à l'entreprise REV). Cette opération a permis de mettre en évidence la présence de nombreux arbustes ayant poussé en travers du lit et d'encombrants (pneu, souche), ce qui a favorisé la propagation de la crue en amont (voir annexe n°4).

Conclusion :

Afin de sécuriser les habitations implantées dernièrement au droit du cours d'eau, la mairie de Tresses sollicite d'une part le syndicat du Guâ pour réaliser les études et travaux nécessaires sur les aspects « cours d'eau » : déblai en rive gauche pour restaurer l'espace de mobilité du cours d'eau et récupération des matériaux pour créer une petite digue de protection (50cm) au droit des terrains privés en rive droite. D'autre part, la mairie souhaite que le département augmente la section d'écoulement au niveau du pont aval (RD241E3). Enfin, l'équipe tressoise demande à ce que ces actions débutent dès le début d'année 2020, mais elles nécessitent une étude hydraulique préalable (avec levé topographique) puis un dossier réglementaire et ses 10 mois d'instructions.